Cinquante troisième année. - N° 75 A Lundi 15 et mardi 16 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 314

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

844 920 355 RCS Rennes.
DIGITAL BRICKS.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : la Vallée, 35830 Betton.
Oppositions : Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14, R.236-8 à R.236-10 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DIGITAL BRICKS Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 5000 EUR Siège social La Vallée 35830 BETTON N° RCS 844920355 RCS RENNES, est société bénéficiaire. UBIFLOW Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 100000 EUR Siège social la Vallée 35830 BETTON N° RCS 429751654 RCS RENNES, est société apporteuse. Par convention sous seing privé à BETTON en date du 5 avril 2019, la société UBIFLOW et la société DIGITAL BRICKS ont établi un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (articles L.236-16 à L.236-22 du Code de Commerce) Aux termes de ce projet, UBIFLOW fera apport à DIGITAL BRICKS de sa branche complète et autonome d'activité de "fourniture de solutions logicielles, notamment de Presence Management, de gestion d'avis et d'autres applications" dont l'actif est évalué à la valeur comptable à 49 545 Euros et le passif à 39 544 Euros, soit un actif net apporté de 10 001 Euros, arrondi à 10 000 Euros. Il a été convenu que le passif pris en charge par DIGITAL BRICKS ne sera pas garantie solidairement par UBIFLOW, et ce, en usant de la faculté prévue à l'article L.236-21 du Code de Commerce. En rémunération de cet apport, il sera attribué à UBIFLOW 10 000 actions de 1 euro de nominal chaucne, créées par DIGITAL BRICKS au titre d'une augmentation de capital de 10 000 Euros. Il ne sera émis aucune prime d'apport. L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par DIGITAL BRICKS et réputé accompli pour son compte depuis le 1er janvier 2019. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au nom des deux sociétés le 12 avril 2019 au greffe du tribunal de commerce de RENNES..